

mis en ligne le 13 juillet 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13028 DU 12 JUILLET 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :
Levage de matériel par grue
13 Boulevard Jean MONET
Le jeudi 17 aout 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par ENGIE HOME SERVICE-595 rue Jacques Ange Gabriel-56850 CAUDAN
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion grue, il importe de condamner une voie de circulation ainsi que le trottoir devant le 13 Boulevard Jean MONET.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 17 aout 2023 à partir de 08h00 jusqu'à 18h00, il importe de condamner une voie de circulation et le trottoir à hauteur du n°13 Boulevard Jean MONET pour permettre le stationnement d'un camion grue. De plus le camion grue sera autorisé à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

